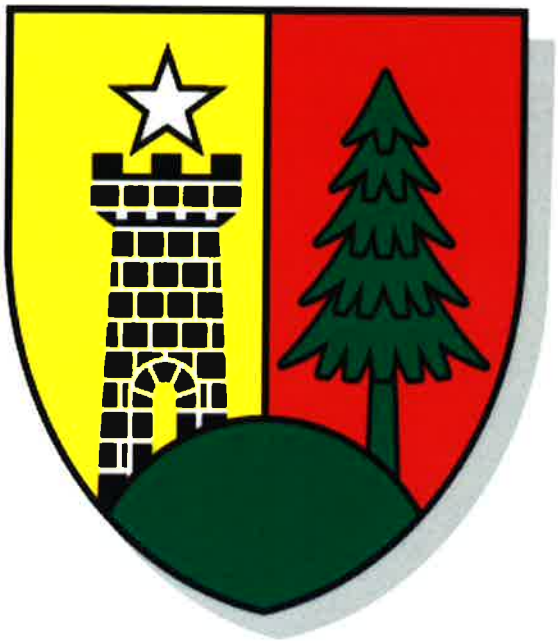

BUDGET 2014

Préavis municipal No 16/2014

Concernant le budget municipal pour l'année 2014

Délégué Municipal : Thierry Magnenat

Au Conseil communal de St-Cergue,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

BUDGET 2014

En vertu des dispositions de l'article 4 de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et des articles 89 et 89 du règlement communal du 11 décembre 2007, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2014 adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2013.

Il est établi, conformément au règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives du plan comptable du Département des Institutions et des Relations extérieures.

Forme

- Commentaires généraux
- Budget de fonctionnement par classification administrative avec renseignements complémentaires
- Budget de fonctionnement par nature

Annexe 1 :

Plan des dépenses d'investissements

Administration générale

Différents changements auront lieu en 2014 au niveau des **Ressources Humaines** :

- Frédérique Vol, secrétaire municipale, prendra une retraite anticipée au 31 mars. La fonction sera repourvue
- Nous évaluerons l'opportunité d'engager un(e) apprenti(e) de commerce durant le 1er semestre
- Les départs de trois collaborateurs au sein de la voirie à fin 2013 sont partiellement compensés par l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs, engendrant une réduction des charges salariales
- De manière générale, l'objectif de la Municipalité est de limiter les engagements de collaborateurs fixes et de rechercher des solutions plus flexibles au niveau des charges, en confiant certains travaux à des tiers (chauffeur externe pour absorber le du pic de déneigement, chauffeurs pour le traçage des pistes de ski de fond, etc.)

MSST (Sécurité au travail) : le programme initié avec les communes de Trélex, Givrins, Genolier et Arzier (ainsi que l'AISGE) sous la conduite de St-Cergue se poursuivra en 2014. Les prestations externes (consultant) et internes (bourse, responsable voirie) sont réparties entre les différentes entités et facturées.

L'organisation de **manifestations en faveur de la population**, voulues dans le programme de législature 2011-2016 devrait se poursuivre. Outre la sortie des aînés, 2014 devrait voir la mise en place d'une fête en faveur de toute la population, dans le but de renforcer la vie locale et de favoriser les contacts entre les habitants.

Tourisme

L'adhésion de l'Office de tourisme de Rolle à Nyon Région Tourisme nouvre une plus grande fenêtre sur l'arc lémanique. De plus, Coppet aura un Office du tourisme en 2014 qui collaborera avec Nyon Région Tourisme.

Sport

La place de sport vers le Vallon sera terminée ce printemps avec la mise en place d'un sol lisse à l'emplacement des rampes de skate. Une table de ping-pong sera installée.

Vu le succès du tournoi de pétanque au 1er août, nous allons continuer avec cette formule

Le mur de grimpe pour débutants se trouvant à la vieille école sera terminé au printemps.

Patinoire

Une votation populaire aura lieu en 2014

Transports publics

Suite au rapport de l'Office Fédéral des Transports, des contraintes environnementales (étude de la flore sur les rochers) ont repoussé la réalisation de la halte des Cheseaux en 2014.
Les travaux devant assurer la cadence au 1/4h du NStCM entre Nyon et Genolier pour l'horaire de décembre 2015 vont démarrer en 2014 à Arzier et à Genolier. Un nouveau dépôt du NStCM doit être construit. Quatre nouvelles rames à plancher bas pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont en commande pour la même échéance.
L'étude des mesures d'accompagnement régionales visant l'accessibilité aux gares se terminera en 2014 pour les quatre bassins versants des gares de Nyon, Gland, Coppet et Rolle.

Une étude du périmètre élargi de la rue de la gare à St-Cergue sera entamée qui comprendra le cheminement des piétons, le trafic motorisé, les passages à niveau et la gestion des stationnements de voitures et de vélos.

Finances

Le report des charges de l'Etat sur les communes continue de peser lourdement sur le budget communal, malgré les négociations canton – communes qui ont eu lieu en 2013 par le biais des associations de communes (Union des Communes Vaudoises – UCV et Association des Communes Vaudoises – AdCV).
S'il ne va malheureusement pas aussi loin que le souhaitait l'AdCV, le protocole d'accord signé apporte toutefois un peu d'oxygène aux communes.

Premièrement, par des mesures **d'économies effectives** :

- Les coûts de l'OMSV (Aides et soins à domiciles – AVASAD) ont baissé pour St-Cergue de plus de CHF 43'000.- pour 2014

- Le canton a renoncé au rattrapage de 0.37 point d'impôt pour 2011 et 2012 sur les années 2013 et 2014 initialement prévu. Dans ce cas, Il s'agit donc plutôt d'une « non-augmentation » de charges sur la bascule de 6 points d'impôt initial.

- D'autres mesures de moindre importance... (voir détails sous www.ucv.ch)

Deuxièmement par des mesures de « **moindre augmentation des charges** », soit un frein à la hausse des charges avec des effets de levier importants à terme: la croissance des charges liées à la facture sociale, aux soins à domicile et à la facture policière.

D'autres mesures existent dans cet accord. Leur portée est cependant limitée, voire anecdotique.

2014 verra une **augmentation du taux d'imposition** de 61 à 66, conformément au préavis déposé par la Municipalité et à son acceptation par le Conseil communal en octobre 2013. Cette augmentation, la première depuis plus de 10 ans, a été rendue nécessaire par l'augmentation des charges exogènes principalement, ayant pour effet la diminution de la capacité d'investissement de la commune par la marge d'autofinancement. Cette réduction de la marge d'autofinancement, constatée ces dernières années (hors éléments exceptionnels, tels que vente des droits de superficie ou des retours de péréquation) entraîne un ralentissement, voire la suppression de certains investissements pourtant nécessaires et une tendance à l'augmentation de la dette. Cette dernière doit être limitée au maximum, afin de laisser des finances communales saines sur le long terme.

Outre l'augmentation en lien avec l'augmentation du taux d'imposition, les projections en matière de rentrées fiscales sont en hausse grâce à l'augmentation de la population, estimée à 2'330 habitants pour 2014.

La vente des droits de superficie, très calme déjà en 2013, nous laisse présager une stagnation en 2014. La projection de revenus liés aux ventes est de CHF 600'000.-

Finalement, les besoins en matière d'investissements dans les infrastructures sont très importants et ne pourront être financés qu'en partie grâce aux revenus de la vente des droits de superficie et à la marge d'autofinancement. La dette augmentera de près de 2 millions de francs en 2014, principalement en lien avec les grands travaux tels que le pompage de Combre-Froide et le réservoir des Cheseaux.

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Eléments clés du budget 2014 / Charges

- Diminution effective des charges de 176 KCHF par rapport aux comptes 2012 (hors affectation à réserve du produit des ventes de DDP 2014 : 600 KCHF / 2012 : 764 KCHF)
- Augmentation des charges de 384 KCHF par rapport au budget 2013 (hors affectation à réserve du produit des ventes de DDP 2014 : 600 KCHF / 2013 : 770 KCHF)
- Diminution des amortissements globaux de 232 KCHF par rapport aux comptes 2012 (aucun amortissement extraordinaire compte 332)
- Hausse des participations canton + communes (compte par nature 351 et 352) de 197 KCHF sur les comptes 2012 et de 44 KCHF sur le budget 2013 (facture sociale, écoles, tourisme et ASP)

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Eléments clés du budget 2014 / Revenus

- Augmentation des revenus
  - 91 KCHF par rapport aux comptes 2012 (hors produit de la vente des DDP et hors prélèvement à réserve)
  - 440 KCHF, en faisant la même opération avec le budget 2013
  - revenus fiscaux en progression linéaire de 658 KCHF vis-à-vis des comptes 2012 et 251 KCHF sur le budget 2013 (augmentation du taux d'imposition de 61 à 66 en 2014)
- Revenus du patrimoine (compte par nature 422 à 427) sont influencés par le produit de la vente de DDP à hauteur de 600 KCHF
- Revenus liés à la conjoncture (taxes de raccordement, nature 434 et part aux recettes cantonales, nature 441) fluctuent selon les prévisions des constructions futures (- 414 KCHF sur les comptes 2012)

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Eléments clés du budget 2014 / Généralités

- Pas de prélèvement à réserve (nature 480) pour amortissement extraordinaire, d'où diminution de -251 KCHF sur les comptes 2012 et de -4 KCHF sur le budget 2013
- Le budget 2014 présente un déficit de 138 KCHF
- La marge d'autofinancement de 460 KCHF est encore trop faible. Toutefois, en incluant les revenus extraordinaires liés aux ventes DDP, la marge passe à 1'060 KCHF

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Comparatif des budgets 2010 à 2014

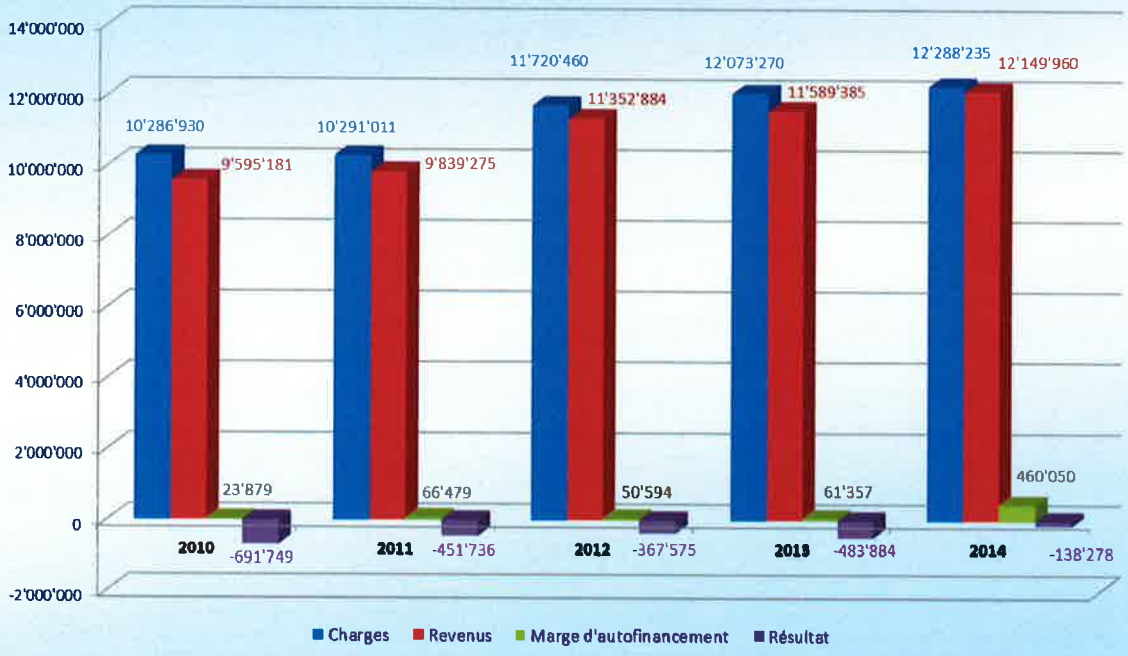

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Comparaison budget 2014 – comptes 2012 et 2011

Comptes de fonctionnement **épurés**

Libellé	Budget 2014		Comptes 2012		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	12'288'238	12'149'961	12'629'054	12'448'689	11'106'259	11'231'893
Gains comptables		-600'000		-764'450		
Amortissements	-745'938		-912'709		-1'044'962	
Attributions fonds réserves	-865'748		-1'259'814		-459'132	
Prélèvements réserves		-413'359		-639'085		-783'421
Imputations internes	-682'934	-682'934	-693'148	-693'148	-694'217	-694'217
Total	9'993'618	10'453'668	9'763'383	10'352'006	8'907'948	9'754'255
Marge d'autofinancement	*	460'050		588'623		846'307

* Avec les gains comptables (ventes DDP), la MA s'élève à CHF 1'060'050.--

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des **charges financières** par nature

Comptes par nature	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	%	Comptes 2011
Autorités & Personnel	1'435'580	1'636'037	-200'457	-12.25%	1'598'299
Biens, services & marchandises	2'764'230	2'574'857	189'373	7.35%	2'457'928
Intérêts passifs	140'365	114'647	25'718	22.43%	119'946
Remboursement & participations	4'969'223	4'771'654	197'569	4.14%	4'345'805
Aides & subventions	622'220	538'114	84'106	15.63%	225'614
Total	9'931'618	9'635'309	296'309	3.08%	8'747'592

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des **revenus financiers** par nature

Comptes par nature	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	%	Comptes 2011
Impôts	5'969'990	5'312'061	657'929	12.39%	5'048'347
Patentes & concessions	108'400	107'096	1'304	1.22%	140'084
Revenus du patrimoine	1'605'235	1'679'182	-73'947	-4.40%	791'345
Taxes & émoluments	1'970'530	2'140'003	-169'473	-7.92%	2'174'116
Parts aux recettes cantonales	310'250	615'060	-304'810	-49.56%	509'306
Participations & remboursements	1'085'263	1'255'520	-170'257	-13.56%	1'087'794
Autres participations	4'000	7'533	-3'533	-46.90%	3'261
Total	11'053'668	11'116'455	-62'787	-0.56%	9'754'253

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des impôts

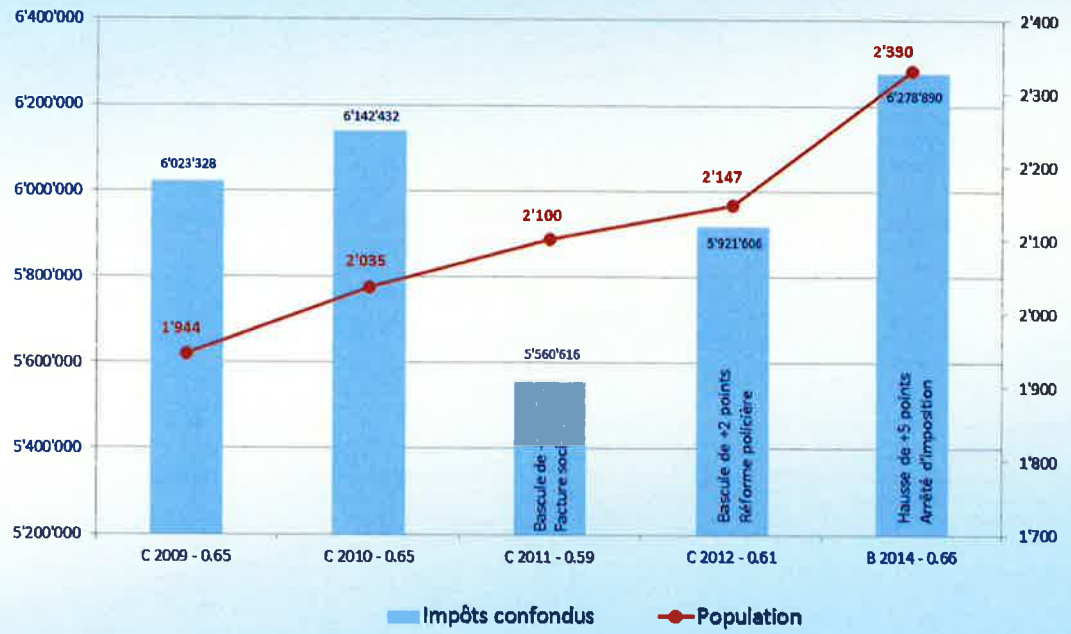

Conseil communal du 3 décembre 2013

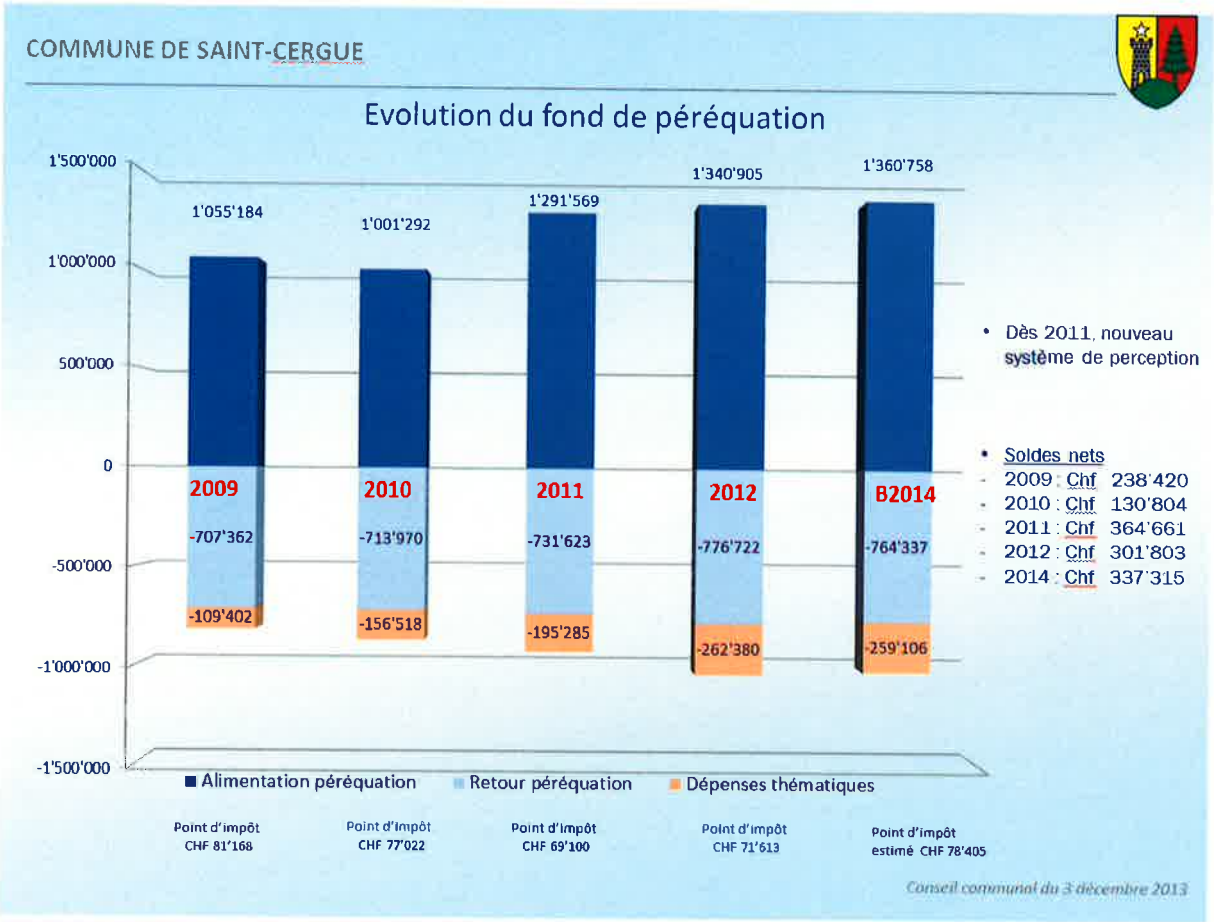
COMMUNE DE SAINT-CERGUE
Evolution du fond de péréquation
1'500'000
1'000'000
500'000
0
-500'000
-1'000'000
-1'500'000
1'055'184
1'001'292
1'291'569
1'340'905
1'360'758
2009
2010
2011
2012
B2014
-707'362
-713'970
-731'623
-776'722
-764'337
-109'402
-156'518
-195'285
-262'380
-259'106
Alimentation péréquation
Retour péréquation
Dépenses thématiques
Point d'impôt CHF 81'168
Point d'impôt CHF 77'022
Point d'impôt CHF 69'100
Point d'impôt CHF 71'613
Point d'impôt estimé CHF 78'405
Dès 2011, nouveau système de perception
Soldes nets
2009 : Chf 238'420
2010 : Chf 130'804
2011 : Chf 364'661
2012 : Chf 301'803
2014 : Chf 337'315
Conseil communal du 3 décembre 2013

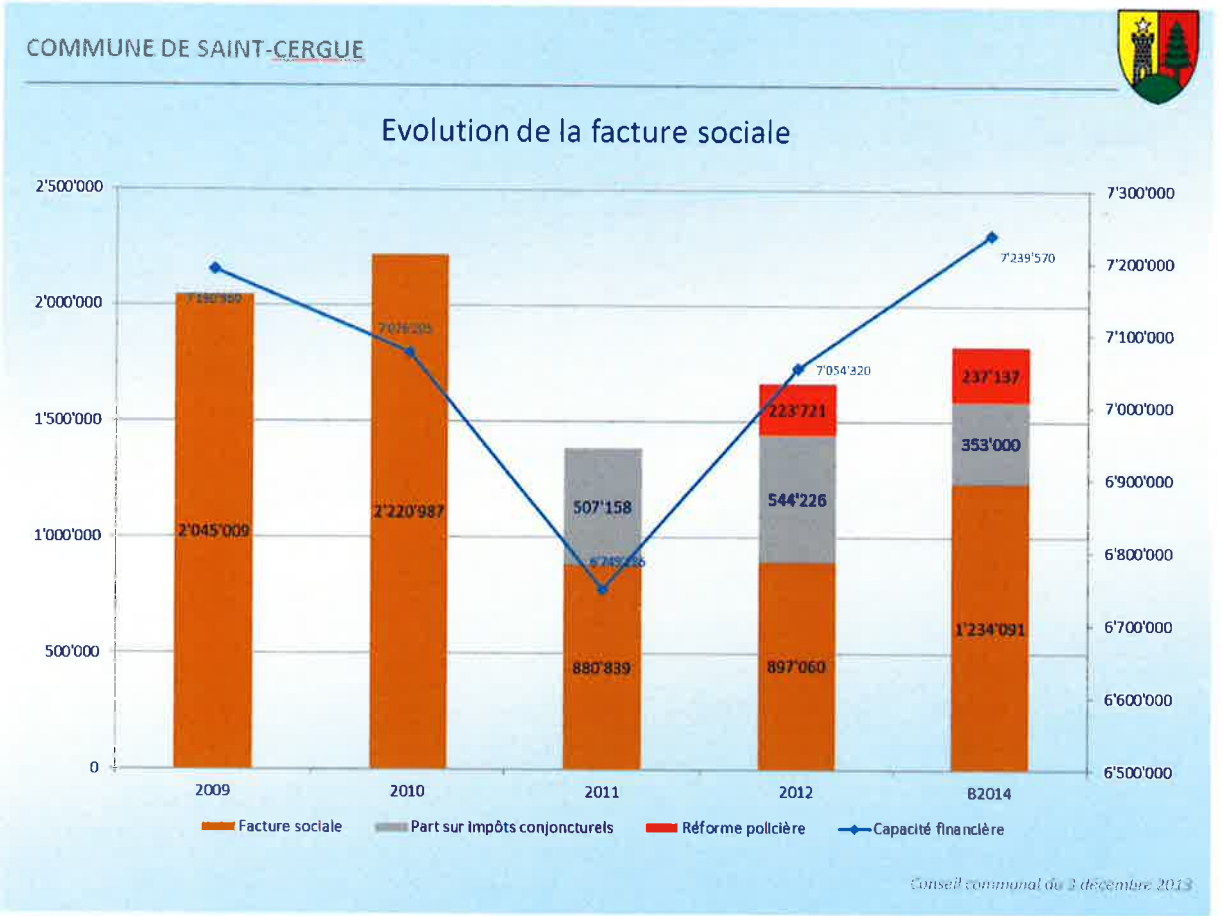
COMMUNE DE SAINT-CERGUE
Evolution de la facture sociale
2'500'000
2'000'000
1'500'000
1'000'000
500'000
0
7'300'000
7'200'000
7'100'000
7'000'000
6'900'000
6'800'000
6'700'000
6'600'000
6'500'000
2'045'009
2'220'987
880'839
897'060
1'234'091
507'158
544'226
353'000
223'721
237'137
7'239'570
7'054'320
2009
2010
2011
2012
B2014
Facture sociale
Part sur impôts conjoncturels
Réforme policière
Capacité financière
Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des péréquations totales en comparaison avec les revenus fiscaux

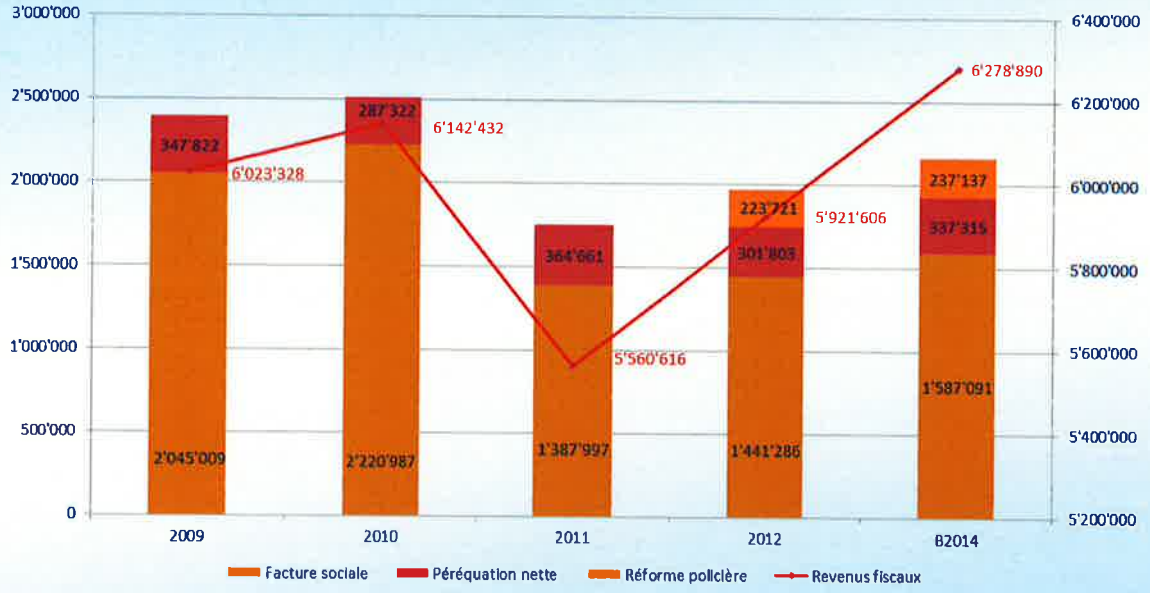

En % sur les revenus fiscaux (210) :

2009 : 39,73 % *2010 : 40,84 %* *2011 : 31,52 %* *2011 : 33,21 %* *B2014 : 34,43 %*

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution de la marge d'autofinancement

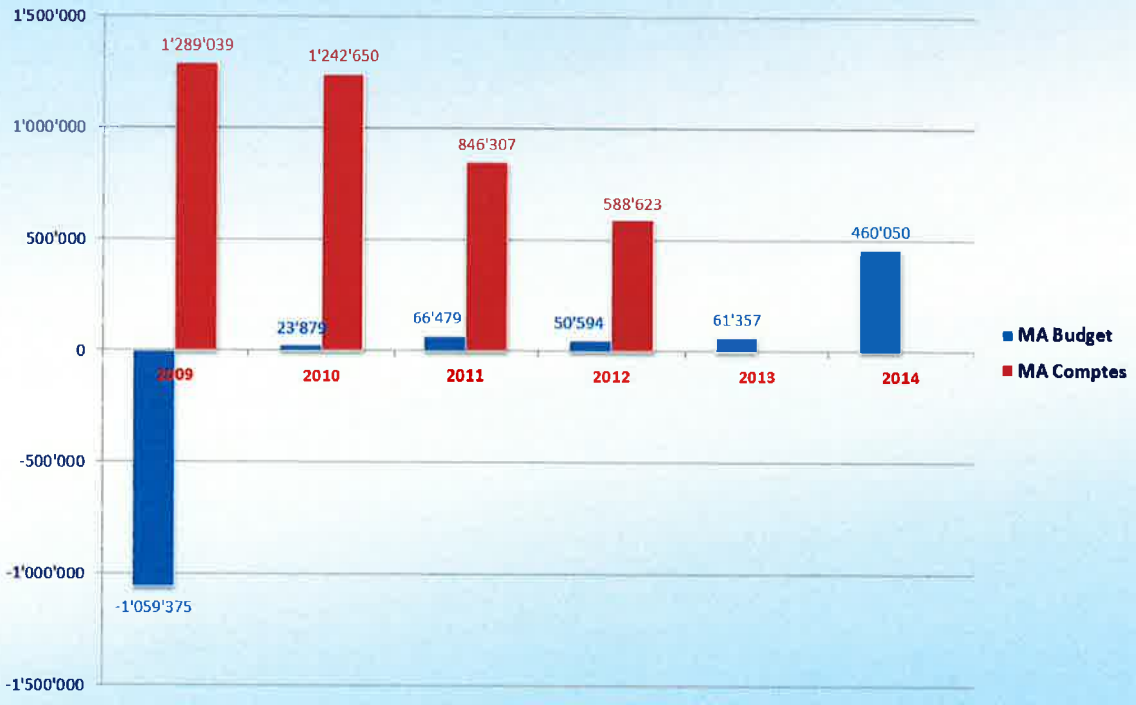

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Etat des dettes et intérêts passifs

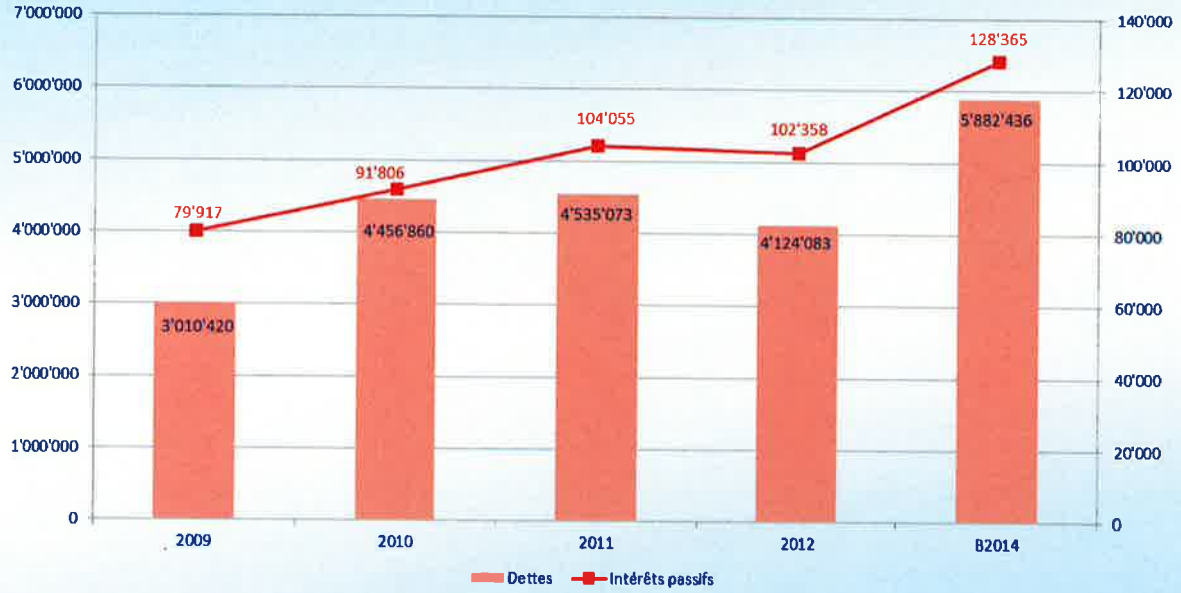

- La projection 2014 tient compte des préavis votés et des investissements envisagés
- Les investissements prévus seront partiellement financés par les revenus inhérents à la vente des droits de superficie

Conseil communal du 3 décembre 2013

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des coûts par enfants

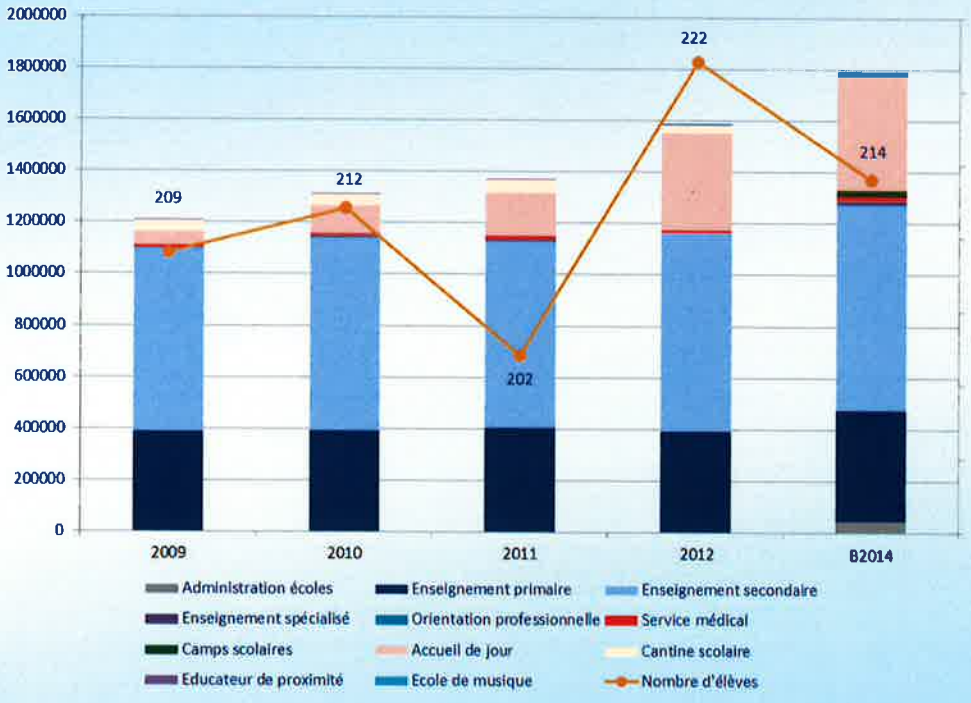

- Total CHF 1'795'677.- pour l'année 2014
- Croissance constante
- Coût moyen par enfant de CHF 8'391.- contre CHF 5'800.- en 2009
- Accueil de jour, hausse de CHF 382'043.- pour les 5 dernières années

Conseil communal du 3 décembre 2013

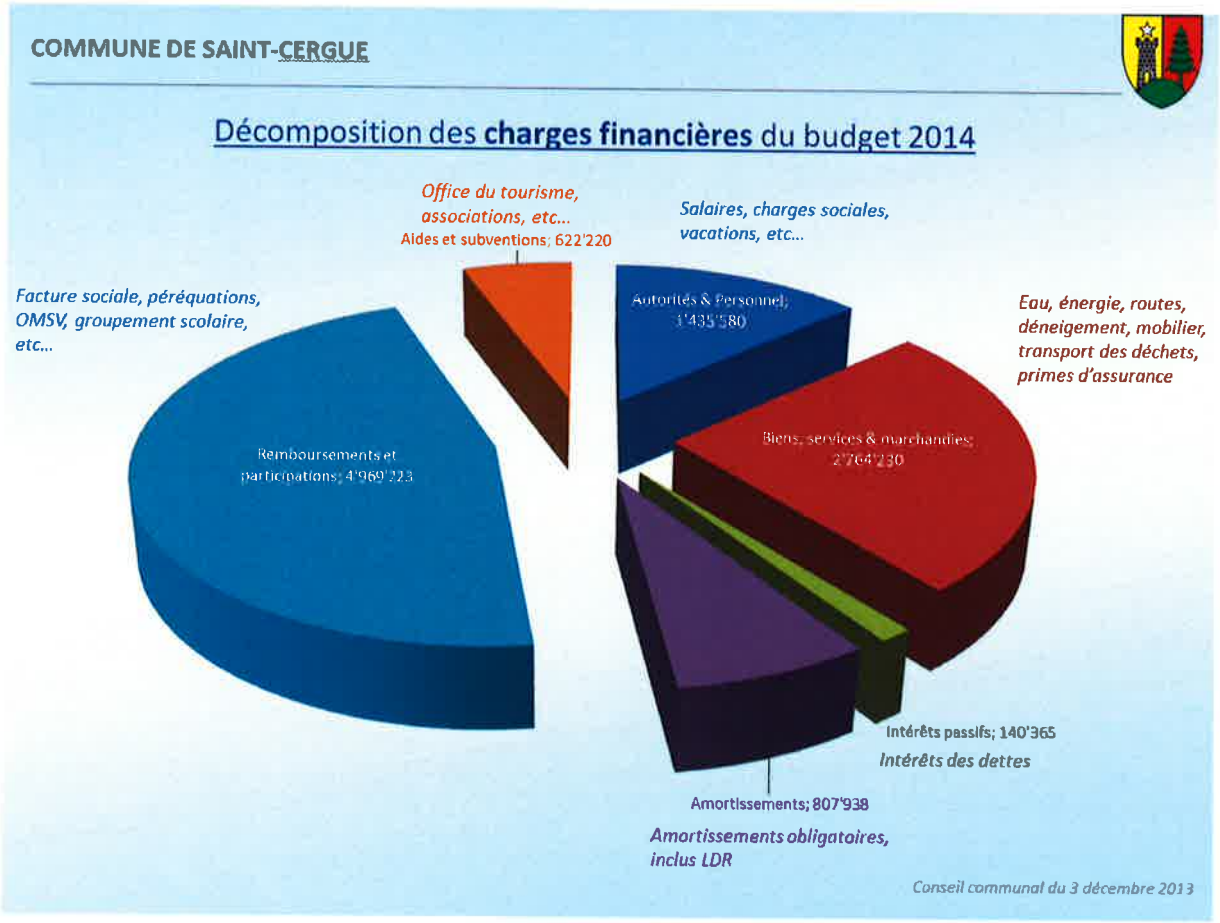
COMMUNE DE SAINT-CERGUE
Décomposition des charges financières du budget 2014
Office du tourisme, associations, etc...
Aides et subventions; 622'220
Salaires, charges sociales, vacations, etc...
Autorités & Personnel; 1'435'580
Facture sociale, péréquations, OMSV, groupement scolaire, etc...
Eau, énergie, routes, déneigement, mobilier, transport des déchets, primes d'assurance
Remboursements et participations; 4'969'223
Biens, services & marchandises; 2'764'230
Intérêts passifs; 140'365
Intérêts des dettes
Amortissements; 807'938
Amortissements obligatoires, inclus LDR
Conseil communal du 3 décembre 2013

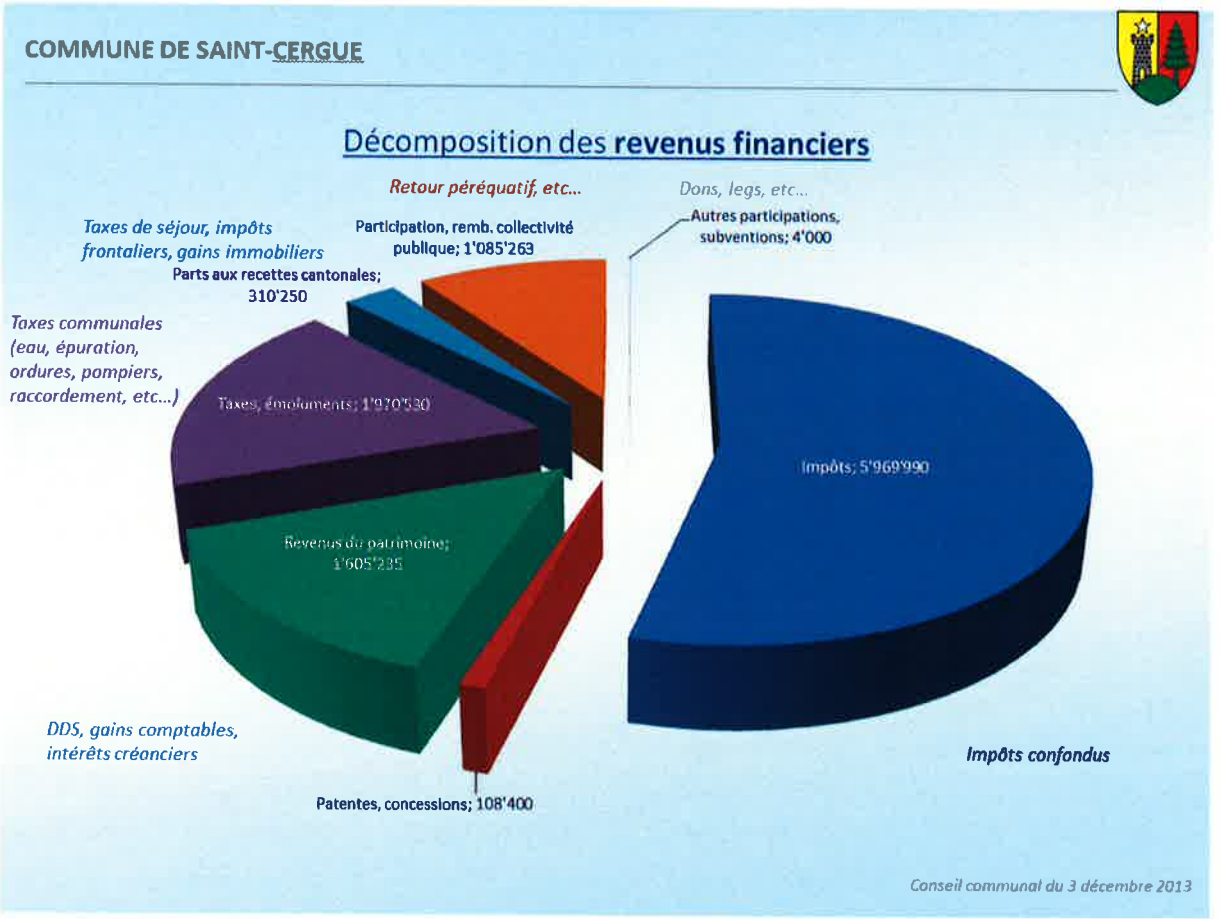
COMMUNE DE SAINT-CERGUE
Décomposition des revenus financiers
Retour péréquatif, etc...
Dons, legs, etc...
Autres participations, subventions; 4'000
Taxes de séjour, impôts frontaliers, gains immobiliers
Participation, remb. collectivité publique; 1'085'263
Parts aux recettes cantonales; 310'250
Taxes communales (eau, épuration, ordures, pompiers, raccordement, etc...)
Taxes, émoluments; 1'970'530
Impôts; 5'969'990
Revenus du patrimoine; 1'605'235
DDS, gains comptables, intérêts créanciers
Impôts confondus
Patentes, concessions; 108'400
Conseil communal du 3 décembre 2013

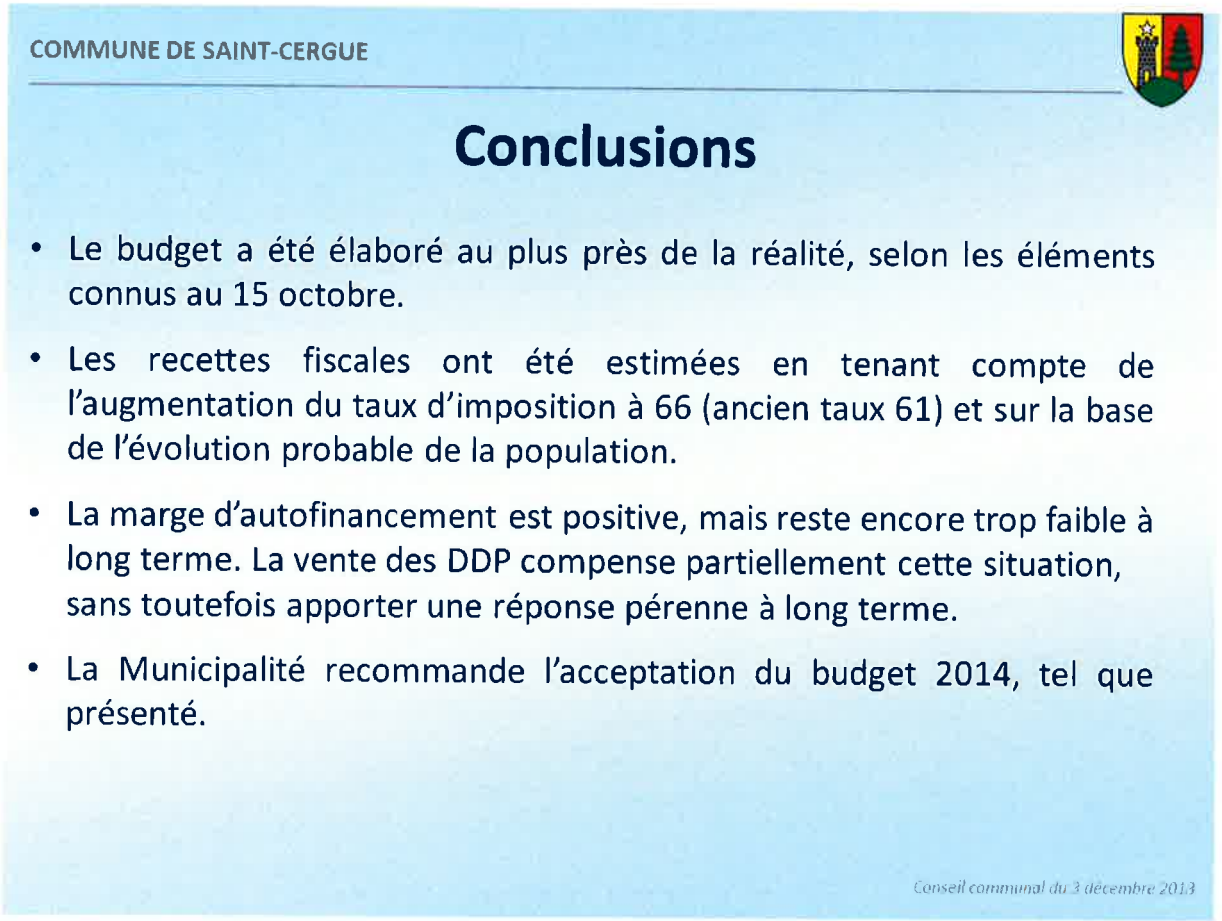

Forêts

Malheureusement la vente de bois ne prend pas l'ascenseur et nous allons faire moins de coupes, mais nous sommes tenus d'entretenir notre patrimoine en continuant d'effectuer des soins culturaux.

Urbanisme

Le mandat d'étude du nouveau plan général d'affectation (PGA) et de son règlement sera lancé. La révision de notre plan directeur communal constituera la première partie de l'étude.

L'étude d'une nouvelle zone artisanale va être menée suite à l'acceptation du préavis 10/2013.

Le trottoir le long de la route de France entre le Tremplin et le chemin du Carroz-d'Amont sera réalisé en 2014.

Suite à l'élaboration des cartes de dangers naturels en collaboration avec le canton, des travaux de sécurisation devront être entrepris.

Ordures ménagères

Gestion des déchets

Dès le 1er janvier 2014, le système de la taxe au sac sera mis en œuvre conformément au préavis 07/2013 ainsi que le règlement et la directive sur les ordures ménagères qui l'accompagnent, approuvés par le Conseil Communal en date du 25 juin 2013 et simultanément avec les Communes d'Arzier, Genolier, Givrins et Trélex.

Le changement majeur de ce système causal du pollueur/payeur sera l'utilisation obligatoire de sacs taxés achetés dans les commerces agréés. Ceux-ci financeront une bonne partie du transport et de l'élimination des ordures ménagères grâce à la rétrocession de la SADEC à la hauteur de CHF 330.- la tonne de déchets.

Le fonctionnement de la déchèterie et l'élimination des déchets recyclables seront financés par la mise en place d'une taxe forfaitaire, prélevée par habitant de plus de 18 ans, dont le montant pour 2014 sera de CHF 98.-.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la déchèterie et du tri des déchets, 3 containers seront installés permettant l'entreposage du PET, de l'aluminium et la mise à disposition d'un local pour le surveillant.

Epuration

Les négociations avec les services cantonaux au sujet des mesures de protection des eaux souterraines à St-Cergue avancent, ainsi que les contrôles des trois tronçons principaux des canalisations, nécessaires au concept d'évacuation des eaux. La finalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est une priorité.

De nombreuses grilles et des couvercles de canalisations se sont affaissés. Une partie a été réparée, mais ces dégâts iront en augmentant, compte tenu de l'âge de nos canalisations. Une évaluation globale sera faite.

Police

2014 sera le premier exercice complet pour les deux Assistants de Sécurité Publique (ASP), engagés par les communes de St-Cergue, Arzier, Genolier, Givrins et Trélex.

Le concept de « Police Population », gratuit pour la commune, vivra également son premier exercice.

Service du feu

Au 1er janvier 2014 le nouveau SDIS Nyon-Dôle entrera en fonction. Les statuts de la nouvelle association intercommunale ont été acceptés par les 18 communes qui forment le SDIS Nyon-Dôle.
La nouvelle entité est basée sur la collaboration des différents états-majors, en gardant les sites et leur fonctionnement, mais en trouvant des synergies quant à la formation et à l'administration.

L'effectif prévu en 2014 reste compris entre 51 et 55 sapeurs-pompiers. L'accent mis sur la formation et les exercices se poursuivra. Le SDIS dispose d'un état-major très compétent et motivé, de matériel et de véhicules très performants qui permettent d'assurer le bon fonctionnement du service.

Sécurité sociale

Participation à la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants)

La somme de CHF 5.00 par habitant est perçue dans le but de favoriser et soutenir le développement de places d'accueil; d'octroyer, par l'intermédiaire des réseaux régionaux d'accueil de jour, des subventions afin de tendre à une offre suffisante et financièrement accessible sur tout le territoire du canton.

Réseau régional – frais administratifs

Le montant à charge des communes pour l'administration du RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones) s'élève à CHF 330'000.- Ce montant est réparti en fonction du nombre d'habitants.

Accueil de jour

Les charges sont réparties entre l'accueil familial de jour, l'accueil collectif préscolaire et parascolaire . Ce poste dépend du nombre d'heures de garde dont bénéficient les enfants et de la capacité financière des familles.

Services industriels

Le projet du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et de la construction d'un nouveau réservoir aux Cheseaux prévu dans le PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau) a démarré en 2011. Compte tenu des nouvelles ressources de la commune de Trélex à Combe-Froide, dont les résultats sont attendus fin décembre 2013, l'étude d'une synergie avec les installations de la commune de Trélex à long terme est en

cours. Elle devrait aboutir à des économies de travaux. La réalisation du réservoir aux Cheseaux démarrera en 2014.
La surveillance du réseau sera poursuivie afin de contenir l'achat d'eau pompée depuis la plaine.
Les travaux de remplacement de conduites seront entrepris lorsque des opportunités se présenteront ou lorsque leur état l'exigera.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. D'accepter le budget communal pour l'année 2014 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du lundi 14 octobre 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

T. Magnenat — F. Vol